

Les villes de Roubaix et Tourcoing,

En partenariat avec :

- la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
- le rectorat de l'Académie de Lille
- la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Nord

Et en lien avec :

- le conseil départemental du Nord
- le conseil régional des Hauts-de-France

Proposent une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, menée en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du territoire de Roubaix et Tourcoing, et prenant place dans le cadre du

Contrat Local d'Education Artistique (C.L.E.A.)

des Villes de Roubaix et Tourcoing

Ainsi, il est lancé un

Appel à candidatures

en direction des Artistes textiles

❖ Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des professionnels les encadrant de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, les villes de Roubaix et Tourcoing en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale du Nord et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de-France **proposent une résidence-mission destinée à un artiste textile dont la démarche interroge l'héritage textile(qu'il soit industriel, artisanal, familial ou artistique) pour offrir un regard contemporain sur le textile et son histoire.**

Cette résidence-mission prend place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) Roubaix-Tourcoing qui rassemble les différents pouvoirs publics pré-cités.

Afin d'atteindre les objectifs auxquels répond cette résidence-mission, les partenaires pré-cités pourront s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistiques et culturelle du territoire de Roubaix et Tourcoing, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc ...

Pour l'année scolaire 2017-2018, deux autres résidences-mission seront proposées en parallèle de la résidence-mission présentée dans cet appel à candidatures :

- une résidence-mission « Danse et sport » pilotée par la Ville de Roubaix à destination des danseurs et chorégraphes dont la démarche artistique témoigne de liens avec les pratiques sportives
- une résidence-mission « Nouveau cirque » pilotée par la Ville de Tourcoing à destination d'une compagnie, d'une durée exceptionnelle de 5 mois.

Des interactions entre ces résidences, toutes trois soumises au même cahier des charges, sont tout à fait possibles voire encouragées.

Pour plus de détails sur les résidences - mission menées dans le cadre du précédent CLEA : <http://www.ville-roubaix.fr/loisirs/culture-et-patrimoine/culture-et-patrimoine-pour-le-jeune-public/a-lecole.html#c4650>

❖ À propos du présent appel à candidatures

Profil recherché

Il est donc recherché, en vue de cette résidence-mission qui se déploie sur le territoire des villes de Roubaix et Tourcoing, **un artiste textile.**

Ayant déjà à son actif une expérience non négligeable d'actions de sensibilisation et découverte de son travail, l'artiste doit être en mesure de fédérer autour de sa présence et de ses œuvres une grande diversité de publics. La résidence-mission doit en effet s'adresser aux jeunes publics de 3 à 25 ans ainsi qu'aux acteurs qui les encadrent, correspondant ainsi à différentes communautés (scolaire, éducative, associative et culturelle) et proposer différentes formes de sensibilisation à la création contemporaine et à sa démarche artistique allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de légères formes démonstratives de sa discipline.

Pour en savoir plus sur les objectifs et la mise en œuvre d'une résidence-mission CLEA, vous pouvez consulter le document « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-2.pdf>

Les artistes candidats, français ou étranger doivent être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission : l'artiste retenu est en effet appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

Les artistes candidats doivent déjà par ailleurs avoir à leur actif une production conséquente disponible durant la résidence-mission en vue d'être largement diffusée sur le territoire.

Ils maîtrisent l'usage oral de la langue française.

Ils doivent être autonome dans leurs déplacements et, dans l'idéal, disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

L'artiste retenu assure l'intégralité de la résidence-mission. Cependant, ponctuellement et s'il le souhaite, l'artiste peut partager certaines de ces interventions avec un autre artiste avec lequel il aurait travaillé, les interventions pouvant être envisagées en duo (en accord avec la Manufacture-Musée de la mémoire et de la création textiles qui est en charge de la gestion administrative de la résidence).

Période et durée de la résidence-mission

La durée de cette résidence-mission est de **quatre mois consécutifs, soient dix-sept semaines et demie, à raison de 5/6 jours par semaine** avec un nombre d'interventions variable selon les semaines, en accord avec le calendrier des différentes structures bénéficiaires et dans le respect du temps de travail légal. La période de résidence est prévue **entre mi-janvier et mi-juin 2018.**

La résidence-mission nécessite un temps de préparation qui permet à l'artiste retenu de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires locaux gravitant autour du dispositif : découverte du territoire et de son histoire (des visites peuvent être organisées avec les Offices de Tourisme par exemple), temps de rencontres et rendez-vous avec les acteurs culturels, sociaux et du monde éducatif locaux concernés par la résidence-mission, temps de coordination nécessaires au bon déroulement de la résidence...

Ces temps de travail rémunérés sont calés en fonction des disponibilités des artistes et des partenaires en concertation avec chacune des parties. Ils peuvent correspondre à l'équivalent d'une semaine de présence sur le territoire en amont du temps de résidence en lui-même. Ils sont dans l'idéal regroupés autour des « Rencontres Premier contact avec les artistes CLEA » qui sont envisagées entre le 9 et le 22 octobre 2017.

Conditions financières

En ce qui concerne les moyens prévus pour la rémunération de l'artiste, le coût total employeur ne pourra excéder 24 000 euros pour la durée totale de la résidence-mission.

Ce montant prend en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes les charges, les taxes et cotisations d'embauche et de rémunération comprises) ainsi que les éventuels droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'éducation, susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation ou des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

L'idéal étant de se rapprocher le plus possible d'une rémunération nette de 12 000 euros pour l'ensemble de la période de résidence-mission, variable en fonction du statut de l'artiste et/ou du régime auquel il est affilié.

Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général avec affiliation MDA ou AGESEA.

Ce sont la ville de Roubaix et la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui prennent en charge le coût de cette rémunération. Elle sera cependant versée à l'artiste en résidence par le biais de la Manufacture-Musée de la mémoire et de la création textiles, structure porteuse de la résidence-mission, comme défini dans la rubrique « Le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la Manufacture. La Manufacture prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

C'est la Ville de Roubaix qui assure les frais relatifs à l'hébergement de l'artiste en résidence. Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue de la « *Rencontre-premier contact avec les artistes* ». La prise en charge recouvre la rétribution et le voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure porteuse, ici la Manufacture-Musée de la mémoire et de la création textiles, et de l'artiste en résidence est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la structure porteuse. Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion mais ne rentrant pas dans le cadre de la résidence-mission.

❖ **Accompagnement**

Le pilotage de la résidence-mission est assuré par la ville de Roubaix (et plus précisément par son Service culture), en partenariat étroit avec les autres partenaires du dispositif.

A ce titre, la ville de Roubaix assure, de façon générale :

- La coordination du CLEA Roubaix-Tourcoing ;
- La communication générale autour du dispositif et plus particulièrement autour de la présente résidence-mission à destination des acteurs éducatifs et de la population du territoire de Roubaix et Tourcoing ;
- La mobilisation de tous les acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le dispositif et plus particulièrement par la présente résidence-mission ;
- La coordination des temps forts de la résidence-mission : lancement de la résidence et « *Rencontre-premier contact avec les artistes* »¹, sélection des structures bénéficiaires, temps d'évaluation et de bilan ;
- L'organisation des conditions d'accueil de l'artiste en résidence : hébergement ;
- Le respect des bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste en résidence.

Pour la mise en œuvre de la résidence-mission et plus spécifiquement sa coordination administrative et artistique, la ville de Roubaix s'appuie sur la Manufacture-Musée de la mémoire et de la création textile, qui en est l'opérateur.

Cette structure se positionne ainsi comme le référent direct et continu de l'artiste en résidence.

À ce titre, la Manufacture-Musée de la mémoire et de la création textile assure, en lien étroit avec la ville de Roubaix et les structures culturelles associées à la résidence :

- La gestion administrative de la résidence (emploi et rémunération de l'artiste, gestion du budget alloué à la résidence) ;
- L'organisation des conditions de travail de l'artiste en résidence : défraiements, gestion et coordination du planning des interventions ; et ce avec le concours des deux communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives associées, et avec les établissements souhaitant s'associer à l'action ;
- L'accompagnement de l'artiste en résidence dans sa découverte du territoire et de ses acteurs ;
- L'accompagnement de l'artiste en résidence dans les rencontres avec les équipes éducatives et la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître, et ce avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des coordonnateurs de la délégation académique aux arts et à la culture, des principaux, des proviseurs et des

¹La « *Rencontre-premier contact avec les artistes* » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet aux enseignants de faire connaissance de manière approfondie avec un artiste et son travail. Cette rencontre très illustrée laisse une part importante à l'échange. Dans le cadre du CLEA, elle s'adresse aux acteurs éducatifs qui le souhaitent.

professeurs référents, des responsables du monde associatif et des équipes d'animateurs et d'éducateurs du territoire d'action ;

- La diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action.

Les services locaux de l'Education Nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste en résidence et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN) ;
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé « *Rencontre-premier contact avec les artistes* » qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste ou de la compagnie sélectionnée.

En vue aussi de l'appropriation de la présence des artistes par le plus grand nombre, cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation Nationale.

Une information similaire est lancée par les villes de Roubaix et Tourcoing en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Elles diffuseront également une information générale à destination de la population du territoire d'action dans son ensemble.

❖ Territoire d'action et partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, c'est-à-dire les villes de Roubaix et de Tourcoing, compte une population d'environ 186 000 habitants, dont plus de 40% a moins de 25 ans.

Le territoire est traversé par 5 circonscriptions scolaires : Roubaix Est, Roubaix Ouest, Roubaix Centre, Tourcoing Est et Tourcoing Ouest. Cela représente pour l'enseignement public :

- 103 écoles primaires
- 16 collèges
- 18 lycées (professionnels, technologiques, professionnels)
- 24 établissements d'enseignement supérieur

Ces différents établissements d'enseignement sont autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire des deux villes, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire, qu'il s'agisse de structures sociales, médico-sociales ou d'éducation spécialisée, qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats. Citons, sans être toutefois exhaustif :

- **A Roubaix :**
Le Pôle Deschepper, le Pôle Laennec, l'ITEP de Roubaix, les 10 centres sociaux, les accueils de loisirs municipaux...
- **A Tourcoing :**
La Maison familiale Pierre Caron, l'IMpro Le Roitelet, le foyer Les Papillons Blancs, la MJC La Fabrique...

Ces structures sont tout aussi susceptibles d'être impliquées dans l'action et ce de la même manière.

Enfin, dans le cadre de ce projet fédérateur, les structures culturelles professionnelles du territoire sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission et ainsi particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. Peuvent être cités sans prétendre, un seul instant, être exhaustif :

- **A Roubaix:**
La Manufacture-Musée de la mémoire et de la création textile / le Musée La Piscine / la Condition Publique / le Non Lieu...
- **A Tourcoing:**
La Maison Folie Hospice d'Havré / Le Fresnoy – Studio National des Arts Contemporains / l'Association Culturelle Tourquennoise / le MUba Eugène Leroy/ le CETI (Centre Européen des Textiles Innovants), l'Institut du Monde Arabe Tourcoing...
- **Sur les deux villes :**
Le réseau de la lecture publique (médiathèques)

❖ **Faire acte de candidature**

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « *Qu'est ce qu'une résidence-mission ?* » qui fait office de cahier des charges des résidences-mission. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-2.pdf>

- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe « *Territoire d'action et partenaires locaux* » ;

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Et si tel est le cas, la démarche est la suivante : il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier unique comprenant :

1. **une lettre de motivation** faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission.
Cette lettre doit également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
2. **un curriculum vitae ;**
3. **un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste faisant acte de candidature ;
4. **une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion** pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence.
Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant d'autres propositions de formes de diffusion susceptibles d'enrichir les formes traditionnelles d'exposition.
Il est vivement conseillé d'indiquer les liens Internet grâce auxquels il sera possible d'appréhender le travail et les œuvres des artistes candidats.

La date limite pour l'envoi des dossiers de candidature est fixée

au dimanche 19 février 2017.

L'envoi se fait par courriel, en un seul fichier PDF, adressé à la messagerie électronique suivante : clearoubaix@gmail.com avec la mention « Résidence-mission création textile » dans l'objet.

Les comités de pré-sélection et sélection, ainsi que les éventuels entretiens complémentaires (réalisés à distance si nécessaire), se tiendront entre le **13 et le 31 mars 2017**.

Le nom de l'artiste sélectionné sera annoncé **le 7 avril 2017 au plus tard**.

❖ Pour plus d'informations

Sur le dispositif en général et l'esprit de la résidence-mission :

Florène CHAMPEAU, Chargée de mission jeune public/Service Culture/Mairie de Roubaix
03 59 57 32 33 / fchampeau@ville-roubaix.fr

Sur les questions liées à la coordination du dispositif CLEA

Camille DOUAY, chargée de la programmation et des publics– Musée de la mémoire et de la création textiles/ 03 20 65 31 90 / camille@lamanufacture-roubaix.fr

Sur les questions administratives liées à la résidence-mission (contrat, rémunération...) :

Elodie Tiberghien, assistante administrative, 03 20 65 31 90 / administration@roubaixtourisme.com.

Éléments de références :

- Pour en savoir plus sur les résidences-mission « Qu'est ce qu'une résidence-mission ? » :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-2.pdf>

- Pour en savoir plus sur les dispositifs d'éducation artistique et culturelle possibles dans l'Académie de Lille, site internet P(art)AGER :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

- Pour en savoir plus sur le territoire des villes de Roubaix et Tourcoing :
Ville de Roubaix : <http://www.ville-roubaix.fr/>
Ville de Tourcoing : <http://www.tourcoing.fr/>

- Pour en savoir plus sur la Manufacture – Musée de la mémoire et de la création textiles :

<http://lamanufacture-roubaix.com/fr/>